



1197 Prangins, le 12 mai 1987

**MUNICIPALITÉ
DE
PRANGINS**

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS**

Préavis No 35/87

Concerne : Elargissement du chemin de Sous-le-Bois et création d'un trottoir depuis la route de l'Etraz (RC 30c) jusque et y compris l'intersection du chemin de La Tuilière et extension du réseau de défense incendie et de distribution d'eau.

Demande d'un crédit de fr. 580'000.--.

Municipal responsable : M. Jean-Louis PASCHE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

A la suite du vote d'intention du Conseil communal, lors de sa séance du 30 septembre 1986, vous avez admis de revenir sur le projet de réfection du chemin de Sous-le-Bois, avec création d'un trottoir depuis la route de l'Etraz jusque et y compris l'intersection du chemin de La Tuilière, extension du réseau de défense incendie et de distribution d'eau, permettant ainsi de réaliser le bouclage du quartier de La Tuilière en matière de défense incendie et de distribution d'eau.

De ce fait, la Municipalité a mandaté le Bureau d'ingénieurs B. Schenk, à Nyon, pour réaliser l'étude d'un projet et l'élaboration d'un devis estimatif du coût des travaux envisagés.

Le devis estimatif du Bureau B. Schenk ascende au coût de fr. 589'300.--
Les emprises nécessaires sont calculées au prix de fr. 180.-- le m2, soit :

fr. 78'500.--

Total : fr. 667'800.--

=====

Le projet, soumissions rentrées, permet de réaliser ces travaux pour le prix de fr. 580'000.--.

CONSTRUCTION

Les travaux de surface comprennent la réfection totale de la chaussée, qui passera à 5 m. de largeur, et la construction d'un trottoir large de 1.50 m.

Un éclairage public longeant le chemin de Sous-le-Bois complétera l'aménagement en question. Il sera du même type que celui déjà posé au chemin de La Tuilière.

En ce qui concerne l'eau sous pression (défense incendie et adduction d'eau), une conduite en fonte ductile sera posée sous le trottoir, sur une longueur de 250 m. Cette conduite aura un diamètre de 125 mm.

SUBSIDES

Une demande de subside sera adressée à l'ECA directement par le Bureau d'ingénieurs B. Schenk, à Nyon.

COUT

Réfection et élargissement de la chaussée et extension du réseau de distribution d'eau.
Bouclage entre la route de l'Etraz et le chemin de La Tuilière :

- Travaux de génie civil	fr. 311'500.--	
- Travaux d'appareillage	<u>fr. 27'300.--</u>	fr. 338'800.--
Haies et clôtures		fr. 16'800.--
Eclairage public		fr. 15'900.--
Abornement		fr. 12'000.--
Honoraires ingénieur		fr. 66'000.--
Acquisition de terrains (env. 430 m2 à fr. 180.--)		fr. 78'500.--
Divers et imprévus		<u>fr. 52'000.--</u>
<u>TOTAL GENERAL</u>		fr. 580'000.-- =====

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 35/87 concernant l'élargissement du chemin de Sous-le-Bois, la création d'un trottoir depuis la route de l'Etraz (RC 30c) jusque et y compris l'intersection du chemin de La Tuilière et l'extension du réseau de défense incendie et de distribution d'eau,

le plan des investissements 1987, chiffre 7, se montant à fr. 550'000.--,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1/ d'adopter le préavis No 35/87 concernant une demande

- de crédit de fr. 580'000.-- pour l'élargissement du chemin de Sous-le-Bois, la création d'un trottoir depuis la route de l'Etraz (RC 30c) jusque et y compris l'intersection du chemin de La Tuilière et l'extension du réseau de défense incendie et de distribution d'eau,
- 2/ d'accorder un crédit de fr. 580'000.-- pour ces travaux,
- 3/ de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de fr. 19'400.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage,
- 4/ de porter au budget de fonctionnement chaque année la somme de fr. 2'500.-- au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 11 mai 1987 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire

M. Jaccard

A. Badel



Annexe : 1 plan de situation

